

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

Lycéenne suspendue pour des menaces de mort à Dieppe : les professeurs démentent la version de la famille - ici

Bastien Roques

5-6 minutes

Publié le vendredi 23 mai 2025 à 12:21

Les professeurs du lycée du Golf ont repris normalement les cours ce vendredi 23 mai après avoir exercé leur droit de retrait pendant deux jours. Ils protestent contre la réintégration provisoire d'une élève de première exclue pour des menaces de mort et démentent la version de sa famille.

Les cours ont repris normalement ce vendredi 23 mai au lycée du Golf à Dieppe, alors que les professeurs avaient fait valoir leur droit de retrait. **Une élève de première a été exclue définitivement** de l'établissement le 30 janvier dernier pour avoir proféré **des menaces de mort**, mais le tribunal administratif de Rouen a suspendu cette décision et ses effets en attendant d'examiner l'affaire. La levée du droit de retrait ne vaut que pour ce vendredi, journée d'examen lors de laquelle la classe de l'élève n'est pas présente, **les enseignants se réuniront dès lundi matin pour décider d'exercer à nouveau ce droit de retrait ou pas**.

Les professeurs, syndiqués mais qui souhaitent conserver l'anonymat, dénoncent "*un climat délétère*", et demandent "*une situation suffisamment sécurisée, que ce soit pour nous, nos élèves ou les autres personnels, ce qui n'est pas le cas actuellement*". Par ailleurs "**on respecte la décision de justice**", insiste une professeure, "*l'élève est accueillie dans l'établissement, dans sa classe. Mais nous nous sentons en danger dans notre travail et c'est pour cela que nous faisons valoir notre droit de retrait*". Les enseignants les plus directement visés se retrouvent donc à devoir prendre en cours l'élève, "*une situation ubuesque*", dénonce un de ses collègues.

Par ailleurs, les enseignants [démentent la version avancée par la famille](#), et ce sur plusieurs points. Selon eux, les menaces "*ont été corroborées par un enseignant qui a bien entendu les propos tenus par l'élève*", "*en plus de l'ensemble des témoins dans la classe*", et non rapportés par un seul de ces derniers. Ils affirment en outre qu'aucun élève n'a démenti les faits, contrairement à ce qu'avancent les parents de la jeune fille exclue.

Une décision proportionnée estiment les professeurs

Selon eux, l'élève n'a pas non plus été laissée sans solution, **une place lui ayant été proposée dans un autre lycée** à Rouen. "*La famille a refusé cette solution puisqu'elle n'est pas allée inscrire leur enfant dans ce nouvel établissement*", précise un professeur.

"Effectivement c'était assez loin de chez eux, mais il y avait une place à l'internat qui était destinée à l'élève", précise sa collègue. La décision d'exclure définitivement l'élève n'est **pas non plus disproportionnée ni bâclée** assurent-ils, bien qu'exceptionnelle : "C'est le seul conseil de discipline qui a été mis en place cette année. Il a été fait dans les règles, tous les témoins présents ont été entendus. C'est une décision, l'exclusion définitive sans sursis, qui est rare, mais qui a été confirmée en appel par le rectorat".

Cette élève n'avait certes pas posé de problème notable jusque-là, mais elle n'était scolarisée dans cet établissement que depuis la rentrée de septembre. "Quand bien même, pour des faits aussi graves, il n'y a pas besoin d'avoir un dossier d'autres problèmes préalables. On parle vraiment de menaces de mort directes envers l'ensemble de la communauté éducative. **Tous les enseignants se sentent visés**, tout le personnel, et même les élèves ont peur, c'est extrêmement grave", ajoutent les professeurs.